

<http://snetap-fsu.fr/Compte-rendu-du-CHSCT-ministeriel-du-17-octobre-2017.html>



# Compte-rendu du CHSCT ministériel du 17 octobre 2017

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : jeudi 23 novembre 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le [CHSCT](#) Ministériel du [MAAF](#) du 17 octobre 2017 était présidé par Madame Anne Perret (en l'absence du Ministre malgré nos demandes répétées).

Le [CHSCT-M](#) est composé de 7 représentants des personnels de signés par la [FSU](#) (3), [FO](#) (2), [UNSA](#) et [CFDT](#) (1 chacun).

## Etaient présents à ce [CHSCT-M](#) :

**Pour la FSU** : Didier HERBERT, secrétaire du CHSCT-M, Laurence Brault, Olivier Gautier, Jacques Tuzet, Marc Versepuech et Jean-Marc Bruyas de l'ONIRIS de Nantes comme expert.

**FO, L'UNSA et la CFDT** étaient présents.

**Pour l'administration** :

**SRH** : J.-P. Fayolle puis son adjoint B. Mullart, G. Jourdan, M.C Hamon, M. Lenfant, I. Fabre et P. Durand

**DGER** : N. [DRIF](#), adjointe au sous directeur des dotations et compétences ;

Étaient aussi présents : les [ISST](#), un [IGAPS](#).

Tout d'abord, nous avons lu une déclaration liminaire commune avec FO (en pièce jointe).

L'UNSA et la CFDT ont aussi lu une déclaration liminaire.

## Objet de la déclaration liminaire FSU/FO

" Nous avons mis l'accent sur notre volonté d'aboutir sur les compétences du [CHSCTREA](#) (Comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail régional de l'enseignement agricole), ce qui passe par la **reécriture de l'arrêté de 2012** instituant les CHSCT au MAA.

Le CHSCT compétent pour les agents de l'enseignement technique est en principe le CHSCTREA mais la formulation de l'arrêté sur ses compétences pour les « questions communes spécifiques » (sic) permet, depuis 2012, aux [DRAAF](#) qui président ces instances de les empêcher de fonctionner au motif que les questions soulevées ne sont pas communes à tous les établissements !

En avril 2017, toutes les organisations syndicales ([OS](#)) représentées au [CTM](#) (Comité technique ministériel) ont réclamé cette réécriture et le Ministre ne s'y est engagé après avoir reconnu qu'il ne pouvait juridiquement pas créer de CHSCT dans les [EPLEFPA](#)...

He las, les choses ont traîné, les élections sont passées, trois ministres se sont succédés... et rien. Toujours pas

de nouvel arrêté !

**Des CHSCTREA encore empêchés !**

**Surprise** : en réponse à la déclaration, le Chef du SRH annonce en substance que de nouveaux éléments juridiques sont apparus et que de nouvelles propositions vont être présentées aux OS dans une réunion d'un groupe de travail « en novembre ».

**A la question** : "Est-ce à dire que vous ne prévoyez pas de réécriture de l'arrêté de 2012 lorsque vous nous proposez un arrangement juridique ?", le chef du SRH botte en touche en expliquant qu'il ne peut pas nous en dire plus, que des experts juridiques sont en train d'analyser la manière dont pourraient fonctionner les CHSCTREA par la suite....**Une fois de plus, on nous met en bateau et il y a fort à parier que ce que l'on va nous proposer ne sera pas la réécriture mais un bricolage pour nous endormir....**

üüüüü

**Les organisations syndicales amenées par la FSU ont alors demandé une interruption de séance à l'issue de laquelle elles ont voté une résolution à l'unanimité :**

Les OS du CHSCTM ne sont pas satisfaites des réponses apportées par le SRH sur la modification de l'arrêté de 2012 sur la compétence des CHSCTREA. Elles s'apparentent à une manœuvre dilatoire qui prolonge un état de fait inadmissible : **plus de la moitié des personnels du MAA sont privés de CHSCT de proximité .**

**Les organisations syndicales exigent donc que l'arrêté soit rapidement modifié dans le sens de la proposition unanime qu'elles ont présentée en décembre 2017.**

Le SRH a rejeté le terme de « manœuvre dilatoire ». Reste que le Ministère continue de « jouer la montre »... en attendant que les CHSCT soient définitivement enterrés comme le prévoit la loi travail XXL dans le Privé ?

" **La déclaration liminaire mettait l'accent sur l'absence de réponse aux situations particulières et préoccupantes de certains EPLEFPA** alors que la Présidente du CHSCT-M s'était engagée, lors de la réunion précédente, à se tourner vers la DGER et à donner des éléments de réponse... La Présidente et la DGER n'en avaient pas plus en substance.

" **Nous avons tenu à porter dans la déclaration la question de l'action de la hiérarchie lors d'agressions et mises en cause de personnels par les usagers des EPLEFPA** (parents, élèves, apprentis, stagiaires, étudiants).

**En effet, de trop nombreux cas nous remontent où ce sont les personnels qui sont eux-mêmes mis en cause et où une inspection, y compris sur la « manière de servir », est diligente. Non seulement ils ne sont pas soutenus mais ils deviennent responsables de la situation. Les dégâts sur la santé de nos collègues sont énormes.**

Sans réponse de l'Administration (« c'est un sujet »), la FSU a proposé le texte d'une résolution qui a été adoptée à l'unanimité :

**Les organisations syndicales (OS) demandent la création d'un groupe de travail OS- SRH-DGER-Inspection afin de prévenir mais aussi accompagner les personnels en situation de souffrance lorsqu'ils sont mis en cause par les usagers dans l'exercice de leurs fonctions.**

Sur le fond, donc, l'Administration n'a pas répondu à cette alerte mais elle a accepté la mise en place du groupe de

travail demande .

### " Concernant le point 2.6 du PNP :

Pour la Pre sidente, le CHSCTM ne peut pas de cre ter s'il ne faut plus exposer les femmes enceintes aux pesticides. Cette de cision ne peut e tre prise que localement par les directions concerne es via le document unique d'e valuation des risques professionnels.

Nous avons conteste cette approche en rappelant la toxicite des produits rencontre s par les agents des SIVEP\*et des SRAL\*\*. Ces produits, pour la plupart, sont Cance rige nes et/ou Mutage nes et/ou Reprotoxiques (CMR).

### " Concernant la circulaire du 28 mars 2017 :

Suite au courrier adresse par le secre taire du CHSCTM (en pie ce jointe) a la Pre sidente et relatif a la circulaire du 28 mars 2017. Il a e te re pondu qu'il n'y avait pas ne cessite a cre er un groupe de travail spe cifique mais qu'un bilan serait fait au CHSCTM de mars 2018 en me me temps que le point sur le PNP puisque nombre de sujets traite s par la circulaire figurent au de ja PNP.

### Ordre du jour

#### 1) Approbation du PV de la se ance ple nie re du 17 octobre 2017 :

Nous avons demande la modification suivante :

Page 9, la phrase de l'avant-dernier paragraphe remplace e par : « La FSU interpelle la Pre sidente sur les situations e voque es en de claration liminaire. Elle demande un coup de pouce du CHSCTM me me si cela concerne des situations particulie res car toutes les instances de proximite , parfois me me au niveau national, ont e te saisies. »

üüüüü

#### 2) Services d'Economie Agricole (SEA) :

La Pre sidente a fait un point sur les SEA en ciblant les principales avance es selon elle :

- formation des nouveaux chefs de service en bino me avec un cadre plus expe rimente ,
  - possibilite de majoration de salaire pour les contractuels « chef d'e quipe »,
  - courrier aux direction de DDT(M) mettant l'accent sur la qualite de l'accueil des agents contractuels,
  - ouverture d'un concours de technicien 1er grade,
  - ame lioration de l'ergonomie des logiciels ISIS et OSIRIS en 2018.
- üüüüüPour la FSU : les conditions de travail des agent-e-s des SEA sont toujours aussi de grade es. A savoir :
- l'impossibilite a tenir les de lais d'instruction des dossiers,
  - la grande inquietude des agents par rapport au MAEC et aux Aides Tre sorerie Remboursables (ATR) verse es depuis 2015. En effet, les agents ne se sentent pas capables d'annoncer a certains exploitants qu'il faudra rembourser les ATR,
  - la re gion ne joue pas son ro le d'autorite de gestion ce qui complique le travail des colle gues,
  - l'harmonisation re gionale ne fonctionne pas, on constate toujours des diffe rences de traitement des dossiers d'un de partement a l'autre,
  - la grande interrogation quant a la [PAC](#) post 2020 et au devenir des agent-e-s.

ü3) Groupe de travail « agressions » :

**L'état d'avancement d'un Guide de prévention des agressions au MAA (qui doit être publié sous la forme d'une note de service** et viendra compléter la note de service « agressions » [SG/SRH/SDDPRS/2016-336](#) du 20/04/2016) nous a été présentée.

Pour la partie enseignement, nous avons insisté avec les RP de FO pour qu'il soit précisé au sujet des agressions entre agents qu'elles concernent les agents « avec ou sans lien de subordination », afin que ne soient pas minorées les agressions émanant de supérieurs hiérarchiques.

De plus, le texte présenté faisait référence aux Commissions d'hygiène et de sécurité ([CoHS](#)) des EPLEFPA qui ne sont pas compétentes pour traiter des conditions de travail des personnels et qui comprennent des représentants des élèves, de parents, des professionnels...

Elles ne sont pas pour nous l'instance appropriée pour traiter des agressions internes ou externes. Ce sont les CHSCT qui le sont.

4) Présentation du réseau des assistant-e-s de service social :

Une présentation du service des assistants sociaux a été faite et pourra être retrouvée sur l'intranet du Ministère. À noter que chaque AS couvre un grand nombre de structures et de personnels. Ils et elles sont au nombre de 16 au Ministère (+ 1 par rapport en 2010) et des structures sont couvertes par des AS d'autres ministères.

üüüüüüüü Pour la FSU : Nos remarques ont été intégrées mais il faudra revenir sur d'autres passages mentionnant les CoHS, avant ou lors du recueil de l'avis du CHSCT-M sur le guide. Attention : le Ministère ne dénombre que très peu d'agressions dans l'enseignement agricole !

üüüü

üüüü Pour la FSU : **A noter le scandale qui perdure de l'exclusion des agent-e-s contractuel-e-s des établissements des prestations sociales !**

Cette présentation n'a pas non plus mis en lumière le nombre grandissant d'interventions des assistants sociaux dans les différents services dans le cadre des [RPS](#), d'un retour à l'emploi ou de difficultés personnelles...

Très difficile d'avoir une réponse chiffrée à ce sujet... Nous avons aussi questionné l'administration sur les demandes actuelles des agents. Il nous a été répondu que les demandes avaient été volées et que maintenant ces demandes concernaient plus l'agent au travail.

De plus, les personnels de trop nombreuses structures n'ont pas de moyen de prévention, notamment suite à la dénonciation par la [MSA](#) des conventions passées avec elles.

Nous demandons la création d'un service de médiation au sein du Ministère. Celui-ci, qui s'y refuse, n'a rien à proposer aux agents !

ü5) Enquête EPI : état d'avancement

Pierre Clavel, ISST, a fait un point sur le projet d'enquête de satisfaction des Équipements de Protection Individuelle. En effet, les EPI et les équipements pour les inspecteurs en abattoir sont désormais achetés via un marché public. Il est donc prévu de faire faire une enquête par le réseau des assistant-e-s/conseiller-e-s de prévention.

### 6) Recensement des agents en reclassement : e tat d'avancement :

Madame Hamon, Cheffe du [BASS](#), a fait un point sur le déroulé du recensement et son périmètre. Cette enquête concernera tous les reclassements officiels (après avis de la commission de réforme et de cision administrative) et non-officiels (sans cision administrative).

De plus, ce recensement concernera les accidents de service, les maladies professionnelles et les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents en situation de handicap).

Ce recensement se fera à partir d'un outil RH spécifique de 2017 sur le périmètre des DRAAF, DDI, enseignement technique et supérieur et l'administration centrale.

Une première présentation sera faite au CHSCTM de mars 2018.

### 7) Reunion de localisation du CHSCTM le 12 de cembre 2017 :

La Présidente a présenté le déroulement du CHSCTM de localisation au Lycée technique de Saint Germain en Laye le 12 de cembre 2017.

Ce CHSCTM sera dédié à l'enseignement agricole et traitera uniquement des problématiques « enseignement ».

Le programme sera le suivant :

- visite de l'établissement,
- plan d'action de lutte contre les RPS,
- présentation de l'outil « risque majeur » qui sera déployé.

## Questions diverses :

Pour la FSU : L'enquête sur les EPI et les équipements des inspecteurs en abattoir doit cibler le confort car un EPI qui n'est pas confortable n'est, souvent, pas porté. De plus, nous regrettons fortement le choix de l'administration quant aux modalités de l'enquête. En effet, l'utilisation du réseau des assistant-e-s et conseiller-e-s de prévention pour réaliser cette enquête constitue un filtre préjudiciable à la qualité de l'enquête.

Les collègues en poste en abattoir sont capables de répondre seuls à une enquête...

Pour la FSU : le recensement des reclassements au MAA est une demande du CHSCTM exprimée le 23 juin 2017 (FSU et FO). La FSU est très demandeuse d'une telle enquête car les reclassements sont devenus de plus en plus problématiques pour les agent-e-s du MAA. La mise à disposition de données chiffrées permettra ainsi d'objectiver le phénomène et de faire ressortir les services à l'origine des reclassements les plus nombreux.

Ce recensement est donc un outil indispensable pour agir sur les situations de travail dégradées qui génèrent des reclassements.

Retex influenza aviaire (question de la CFDT) :

üü

La Présidente, en l'absence de la [DGAL](#), a explicité le RETEX « influenza aviaire ».

Pour la FSU : les situations de crise de type influenza aviaire nécessitent anticipation et préparation. De plus, nous

avons dit que la crise ne s'est pas limitée au Sud-Ouest, les départements des régions des Pays de Loire et du Centre Val de Loire ont aussi été impactés. Or, les DD(CS)PP de ces départements n'étaient pas préparés.

Existence d'un cahier des charges à destination des organismes de formation retenus par le MAA pour les agents en situation de handicap (question FSU) :

M.C. Hamon, a précisé qu'il n'existe pas de dispositif particulier mais qu'en cas de demande d'un agent-e en situation de handicap, le MAA prend en charge les équipements nécessaires.

Elle a aussi ajouté qu'une information sera faite par le réseau des correspondants handicap et des ambassadeurs.

**ONIRIS** : mise en place d'une enquête sur les cas de souffrance au travail et sur les conditions d'accompagnement des personnels suite au suicide d'un agent cet été .

Notre collègue, Jean-François Bruyas en poste à l'ONIRIS (expert FSU) a énuméré les très nombreuses raisons d'un mal-être profond dans cette structure du fait des agissements de la Directrice.

FSU et FO ont demandé une enquête du CHSCTM sur les graves dysfonctionnements constatés à l'ONIRIS.

La Présidente a affirmé que le CHSCTM n'était pas compétent pour diligenter une enquête et que l'enquête était une prérogative du seul CHSCT local.

Elle a aussi ajouté que le suicide d'un collègue était toujours un choc mais que l'imputabilité au service relevait de la commission de réforme uniquement.

Interpellé, Hubert Renault, ISST compétent pour l'ONIRIS, a admis que les réunions du CHSCT « pouvaient être améliorées »...

üüüüüüüü

**La FSU et FO ont de nonce le climat social très dégradé à ONIRIS** (Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique).

**Cette dégradation est directement liée à la gestion et au « management » de la Directrice. Dans ce climat, les représentants des personnels d'ONIRIS subissent de telles pressions qu'ils et elles ont décidé de saisir le Ministre.**

Le 12 octobre, les OS siégeant au [CNESERAAV](#) ont décidé de boycotter, sur cette question, l'instance. Ils ont obtenu un rendez-vous avec le cabinet du Ministre le 18 octobre, avant la réunion du CNESERAAV reconvoquée. Les représentants FSU et FO au CHSCT-M ont considéré que le comité ne pouvait fermer les yeux sur la situation d'ONIRIS. Ils ont invité un représentant FSU d'ONIRIS à venir témoigner et ont soutenu la demande d'enquête du CHSCT-M. La résolution proposée a recueilli l'unanimité :

üü

Considérant que le climat social à ONIRIS est très dégradé, que les représentants des personnels de l'ONIRIS considèrent que le dialogue avec la Direction est bloqué, les OS du CHSCT-M votent la constitution d'une délégation d'enquête issue du CHSCT-M afin d'établir les faits et de proposer des mesures de prévention.

**Vos représentants FSU au CHSCT-M :**

Didier Herbert  
Antonio Dos Santos

Laurence Brault  
Olivier Gautie  
Jacques Tuzelet  
Olivier Jullin

SIVEP\* : Services d'Inspection Vétérinaires et Phytosanitaires SRAL\*\* : Service Régional de l'Alimentation.